



Conséquences suite au non versements de pension alimentaire

Par **Joss_old**, le **28/09/2007** à **21:01**

mon père assigne ma mère devant le JAF car il souhaite une révision de la pension alimentaire. Cependant 2 problèmes se posent à la préparation à sa défense :rn- le premier, [s]en vertu du principe de contradiction combien de temps a-t-il pour nous envoyer son dossier ?rn- puis, puisque mon père ne donne plus de nouvelles depuis ple de 8 mois et, parallèlement ne verse plus la pension alimentaire depuis le mois de février, ma mère peut-elle invoquer l'abandon de famille Art 227-3 du code pénal le jour de l'audience ou doit-elle déposer plainte auprès du commissariat pour faire valoir cet abandon?rn En vous remerciant par avance